

Objet : Félicitations du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine
à Sa Sainteté François et exigence de réparations dues
aux victimes de la traite négrière par le Vatican.

Le 13 mars 2013.

A Sa Sainteté François,
Pape de l'église catholique romaine.

Sa Sainteté,

Le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine a la joie et la fierté de féliciter votre Sainteté pour sa désignation à la tête de l'église catholique romaine en tant que Premier Pape d'origine du tiers-monde chrétien.

Sainteté, vous venez ainsi de hériter, sous « **BENEFICE d'INVENTAIRE** », du grand héritage spirituel laissé par votre prédécesseur, Sa Sainteté Benoit XVI, et au nom de l'Afrique, Berceau de l'Humanité et de nos ancêtres, dont nous sommes les gardiens du patrimoine comme vous l'êtes pour l'église catholique et l'Etat du Vatican, nous tenons à vous rappeler, par Devoir de Mémoire, que l'Eglise catholique romaine est redevable à l'Afrique, victime de la traite négrière et du génocide esclavagiste, « **Crimes contre l'Humanité** » perpétrés, commandités par Rome sur les êtres humains, et dont, sous la pression des combats des victimes, le Pape Jean Paul II a reconnu la responsabilité de l'église catholique et demandé pardon depuis l'Ile de Gorée, au Sénégal, en 1992.

Aussi, sous votre règne, notre combat continue pour la réparation due aux victimes pour lesquelles nous avons élaboré les **SIX IMPERATIFS** dont sont saisis les Nations Unies, les gouvernements européens esclavagistes et génocidaires, en connivence avec l'Etat du Vatican, comme par ailleurs, avant eux, les esclavagistes des Etats arabes du Moyen Orient, pour que le Tribunal de l'Histoire, la Justice des Dieux et des Hommes permettent aux esclavagistes génocidaires la réparation due aux victimes.

Enfin, nous formulons, au nom de l'Afrique victime, les vœux pour que votre pontificat, continuant l'œuvre du pardon de Sa Sainteté Benoit XVI, s'acquitte de votre part de cette grande dette de l'Histoire que votre église a commise par perversion spirituelle sur les êtres et les peuples.

Dans cette espérance et cette attente, nous prions, Très Saint Père, que Dieu vous accorde longue vie et une excellente santé pour que vous œuvriez pour la Paix et la Justice dans le monde, au bénéfice des êtres humains.

Professeur Kapet de BANA,
Coordinateur International du Conseil Mondial
de la Diaspora Panafricaine,
Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme,
Titulaire du prix des Défenseurs des Droits de l'Homme.

Document joint :

- Décennie 2005 – 2015 de la campagne panafricaine et mondiale pour la réparation due aux victimes de la traite négrière reconnue « **CRIME CONTRE L'HUMANITE** » commis par l'Europe, le Vatican et le Moyen Orient esclavagistes. Code de la réparation en Six impératifs de base du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine à l'attention des gouvernements, des Nations Unies et des Institutions spécialisées ou organisations de défense des Droits Humains. Le 01 janvier 2005.

*COMMUNIQUE DE PRESSE
du CONSEIL MONDIAL DE LA
DIASPORA PANAFRICAINE.*

DECENNIE 2005 – 2015

**de la CAMPAGNE PANAFRICAINE
et MONDIALE pour la REPARATION
DUE AUX VICTIMES**

**de la TRAITE NEGRIERE reconnue
« CRIME CONTRE L'HUMANITE »
commis par l'Europe, le Vatican et le
Moyen Orient esclavagistes.**

§

**CODE de la REPARATION en SIX
IMPERATIFS de base du Conseil
Mondial de la Diaspora Panafricaine
à l'attention des gouvernements,
des Nations Unies et des Institutions
spécialisées ou organisations de
défense des Droits Humains.**

COMMUNIQUE DE PRESSE du CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE.

**DECENNIE 2005 – 2015 de la CAMPAGNE PANAFRICAINE et
MONDIALE pour la REPARATION DUE AUX VICTIMES de la TRAITE
NEGRIERE reconnue « CRIME CONTRE L'HUMANITE » commis par
l'Europe, le Vatican et le Moyen Orient esclavagistes.**

§

**CODE de la REPARATION en SIX IMPERATIFS de base du
Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine à l'attention des
gouvernements, des Nations Unies et des Institutions
spécialisées ou organisations de défense des Droits Humains.**

Texte intégral des SIX IMPERATIFS POUR LA REPARATION DES DEGATS et PREJUDICES DUE AUX VICTIMES DE LA TRAITE NEGRIERE PAR L'EUROPE, le VATICAN et le MOYEN ORIENT ESCLAVAGISTES GENOCIDAIRES

(lisible sur le site Internet « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org>)

Premier Impératif :

Proclamation solennelle par les Nations Unies de l'esclavage, de la traite d'êtres humains notamment des noirs, du partage de l'Afrique, de la colonisation et du génocide **comme Crime contre l'Humanité**, conformément aux sentences du Jury international de Fort-de-France que nous avons organisé les 10, 11 et 12 Décembre 1993 au Centre Frantz Fanon . Sous la pression de notre combat historique, la France et l'Etat du Vatican viennent d'inscrire cette reconnaissance de leur crime contre l'Humanité dans le nouveau chapitre de leur histoire respective. Nous veillerons à ce que cette histoire soit désormais enseignée dans les écoles de toutes les nations pour la mémoire collective, partie intégrante du patrimoine général de l'Humanité.

Deuxième Impératif :

Proclamation solennelle sous l'égide des Nations Unies réorganisées et équilibrées du pardon de l'Europe, des U.S.A. et du Moyen-Orient à l'Afrique pour l'avoir colonisée et pillée.

Troisième Impératif :

Création d'une Commission internationale d'évaluation et de compensation des destructions et des dégâts ou préjudices causés à l'Afrique et aux peuples noirs du fait du génocide Euro - U.S.A. et du Moyen-Orient esclavagistes.

Mise en place d'une Commission internationale d'évaluation de ces dommages et préjudices en établissant une procédure d'indemnisation.

Quatrième Impératif :

Modification, refonte et équilibrage des structures et institutions des Nations Unies, notamment le Conseil de Sécurité disposant de cinq membres dont un par continent, corrigeant ainsi l'accaparement d'un siège par la seule Amérique du Nord (U.S.A.), au détriment de l'Amérique latine et du siège revenant au Continent Asiatique par la Chine toute seule, en fait, quel crime d'avoir ignoré l'existence de deux continents « l'Afrique et l'Australie ». C'est, depuis une dizaine d'années déjà que les encyclopédistes africains, en liaison avec les différentes organisations des peuples noirs et de la diaspora ont inscrit ce point d'interpellation dans leur programme de combat pour la réhabilitation et le développement de l'Afrique.

Cinquième Impératif :

Création d'une Commission internationale pour la réécriture de l'Histoire de l'Humanité basée sur la nouvelle physionomie du monde ainsi réorganisé et rééquilibré, condamnant devant le nouveau tribunal de NUREMBERG tous les dirigeants au pouvoir dans les gouvernements européens et nord-américains et arabes esclavagistes lors du partage et de la colonisation de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie pour génocide et crime contre l'Humanité :

- Division et partage du Cameroun, du Congo, de la Guinée, du Niger, du Viêt-Nam, de la Corée, de la Guyane, des Antilles pour ne citer que les plus barbares des crimes de la colonisation européenne.

- Installation du système criminel d'apartheid en Afrique du Sud.

- Ségrégation raciale criminelle aux U.S.A.,

Sont autant de conséquences du crime de génocide liées à la traite des noirs et à la colonisation...

Sixième Impératif :

Création sous l'égide des Nations Unies d'une banque internationale pour la Reconstruction et le Développement de l'Afrique aux fins de réparation des dégâts et préjudices causés par la traite des noirs, la colonisation et le pillage des ressources naturelles de ce continent par les puissances coloniales européennes et leur allié nord-américain, inversant ainsi ce que l'escroquerie mondiale appelle l'endettement des pays sous-développés, le sous-développement étant à son origine le résultat du pillage esclavagiste, le partage et la colonisation que perpétuent, depuis 1960, date des Indépendances Africaines, les pouvoirs néocoloniaux et antidémocratiques.

Pour le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine,
Professeur Kapet de BANA,
Coordinateur international.
Le 01 janvier 2005.

COLLECTIF DE REALISATION DE L'ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM
CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAIN
85, Bd Saint – Michel – 75005 Paris - tel/fax : 01.43.25.80.50.
« Mémoire d'Afrique » <http://africa.smol.org>